



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 364, 365, 366, 367 et 368

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 3 juillet 2017, le conseil municipal a adopté les règlements numéros 364, 365, 366, 367 et 368 modifiant divers éléments des règlements de zonage, de lotissement, des conditions d'émission de permis de construction, de construction et des permis et certificats.
- Les règlements modifiant les règlements de zonage et de lotissement n'ont pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum.
- Les règlements 364, 365, 366 et 367 ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 12 juillet 2017.
- Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Saint-Donat, ce 25<sup>e</sup> jour de juillet 2017.

Gil Bérubé  
Directeur général et secrétaire-trésorier